



Peux-tu publier ça ?

Le guide de survie du créateur sur Internet

Tu adores créer, partager et liker. Mais sais-tu vraiment à qui appartiennent les images et les sons que tu utilises ?

Vérifie tes connaissances avant de poster.

La règle d'or : L'Autorisation

Pour utiliser le travail de quelqu'un d'autre (une photo, une musique, une vidéo), il faut une permission.

C'est l'auteur ou l'autrice qui décide.

- ✓ Publier une photo sur le site de l'école ? → **Il faut un OUI.**
- ✓ Utiliser une musique pour une vidéo publique ? → **Il faut un OUI.**



Le mot magique : La Licence

Quand on te donne une autorisation, cela s'appelle souvent une Licence.



Payer ?

Parfois, les auteurs demandent de l'argent. Ce n'est pas toujours obligatoire.



Nommer ?

C'est la règle principale ! Tu dois souvent citer le nom de l'auteur-e de l'œuvre (Crédit).

Où est la limite ? Privé vs Public

Pas besoin
d'autorisation

Autorisation / Licence
obligatoire



Zone Privée

Ce que tu fais chez toi
ou avec tes proches.



Zone Publique

Tout ce qui est
accessible aux inconnus.

La Zone Verte (Privé)

Ici, tu es tranquille. Aucune autorisation nécessaire.



La Zone Rouge (Public)

Attention ! Si tu es ici, il te faut une licence.



Les réseaux sociaux
(Instagram, TikTok, YouTube...)



Un site web public
ou le site de l'école



Le partage de fichiers
sur internet



Panneaux d'affichage
ou TV/Radio

La Zone Grise (Intermédiaire)

Parfois, ce n'est pas clair. Si une utilisation n'est pas clairement privée ou publique, c'est risqué.



Une fête de l'école.



Des groupes nombreux sur une **messagerie** instantanée.



Le cercle des connaissances **éloignées** ("amis d'amis").



Reality Check

En cas de problème, c'est le tribunal qui tranche au cas par cas.
Dans le doute, demande la permission!

À toi de jouer !

OK ou PAS OK ?

Analyse les situations suivantes.
As-tu le droit de le faire sans
demander la permission ?





Tu imprimes une affiche de ton influenceuse préférée et tu l'accroches dans ta chambre.



VERDICT : OK

C'est un usage strictement privé (ta chambre).
Personne d'autre ne le voit.



La classe vend un calendrier aux parents avec des photos trouvées sur internet.



VERDICT : PAS OK

C'est une distribution publique et commerciale (vente). Les photos appartiennent aux photographes.



Tu mets une chanson connue sur une vidéo que tu as réalisée toi-même, et tu la donnes à une amie sur une clé USB.



VERDICT : OK

Tu restes dans le cercle d'amis proches (Zone Verte). Tant que la vidéo ne finit pas sur YouTube!



Tu filmes un concert avec ton téléphone et tu publies les vidéos sur une plateforme vidéo.



VERDICT : PAS OK

Tu diffuses publiquement l'œuvre de l'artiste sans son accord. C'est de la diffusion publique.

Scenario A :
Tu fais une capture
d'écran pour reposter.



Scenario B :
Tu fais un montage de
plusieurs vidéos pour
le publier.



Scenario B :
Tu fais un montage de
plusieurs vidéos pour le
publier.



VERDICT : PAS OK

Même si tu as fait la capture ou le montage, les images
d'origine ne t'appartiennent pas. Tu ne peux pas les
republier sans licence.



Tu utilises une photo d'un ami pour un diaporama noté par ton enseignant-e.



VERDICT : OK

C'est le cadre scolaire (Zone Verte). L'utilisation est pédagogique et reste dans la classe.

Le Récap' du Créateur



1. Privé = Liberté :
Dans ta chambre ou
avec tes proches, tu
fais ce que tu veux.



2. Public = Respect :
Sur internet, cite
toujours l'auteur et
demande la permission.



3. Doute = Prudence :
Si tu n'es pas sûr, ne
publie pas.

Sois créatif, mais sois réglo !